



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 décembre 2012

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
29 novembre 2012

Date d'affichage
29 novembre 2012

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Demande de
subvention auprès du fonds
national de prévention
(FNP).*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille douze, le six décembre deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La parution du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à chaque employeur de plus de deux salariés, de réaliser l'évaluation des risques professionnels inhérents à ses activités et de la transcrire dans un seul et même document appelé « document unique d'évaluation des risques professionnels ».

La collectivité de Sollies-Pont s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation de ce document.

Le fonds national de prévention de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a pour mission de participer au financement des mesures arrêtées par les collectivités dans le cadre d'une démarche de prévention.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une participation financière proportionnelle au temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des agents spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Afin de bénéficier de cette participation financière, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser la collectivité à recevoir une subvention du FNP.

Le comité technique paritaire (CTP) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ont été saisis de cette question et ont émis un avis favorable sur la démarche.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du FNP une participation financière la plus large possible pour ce dossier,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier,
- **AUTORISE** la collectivité à percevoir une subvention du FNP pour ce projet.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

